



## **1 - Conditions à remplir :**

1 - L'admission en résidence universitaire est subordonnée aux places disponibles

2 - Conditions Générales d'admission :

- Seuls les étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Versailles, ouvrant droit à la Sécurité Sociale étudiante, peuvent occuper un logement dans une résidence universitaire gérée par le C.R.O.U.S. de Versailles.

## **2 – Procédure d'admission :**

En fonction des places disponibles en résidence, le CROUS de l'académie de Versailles vous adressera une proposition de logement (notification d'affectation). Vous devrez alors constituer votre dossier d'admission. L'entrée en résidence universitaire est subordonnée à la remise des documents suivants :

- La notification d'affectation (délivrée par le CROUS),
- Le règlement intérieur dûment signé\*,
- Les documents relatifs à la caution\*, à savoir :
  - . Un acte de cautionnement solidaire signé d'une personne solvable, domiciliée dans un pays de l'Union Européenne ou, à défaut, d'un organisme LOCAPASS (valable uniquement en résidence dite « conventionnée »),
  - . Un justificatif de domicile du cautionnaire.
  - . La copie d'un justificatif d'identité du cautionnaire en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
  - . Un relevé d'identité bancaire ou postal du cautionnaire.
  - . Les photocopies des 3 derniers bulletins de salaire du cautionnaire.
  - . La photocopie du dernier avis d'imposition.
- Un chèque de dépôt de garantie d'un montant équivalent à un mois de redevance
- Le certificat de scolarité 2011-2012,
- Une attestation d'assurance en « Responsabilité Civile » et « Multirisque habitation » couvrant les risques locatifs,
- La copie d'un justificatif d'identité de l'étudiant en cours de validité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour).
- La charte de bon usage de l'informatique et des réseaux\* dûment signée pour les résidences disposant soit d'un accès RENATER, soit d'un accès via une ligne ADSL,
  - Un relevé d'identité bancaire ou postal de l'étudiant,
  - La fiche de renseignements dûment complétée\*,
  - Deux photos d'identité de l'étudiant.

La remise des moyens d'accès au logement est conditionnée par le dossier ainsi constitué.

*\* Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet [www.crous-versailles.fr](http://www.crous-versailles.fr), rubrique 'logement' ➡  
Préparez son dossier d'admission.*